

Relations professionnelles

9

Élections aux comités techniques **9.1**

Élections aux commissions
administratives paritaires **9.2**

Commissions de recours **9.3**

Grèves **9.4**

Définitions et méthodes

A - Les élections professionnelles

Les nouvelles dispositions sur la représentativité syndicale dans la fonction publique instaurent une date unique d'élection pour l'ensemble des dispositifs de concertation - comités techniques et commissions administratives paritaires - dans les trois versants de la fonction publique. En attendant l'harmonisation complète du calendrier – prévue fin 2014 –, la première édition a eu lieu le 20 octobre 2011, dans la quasi-totalité de la fonction publique de l'État et dans l'ensemble de la fonction publique hospitalière. Ainsi, les résultats de début 2010 ont été pris en compte pour les ministères des Affaires étrangères, de l'Intérieur et pour l'enseignement privé, ceux de fin 2010 pour le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (y compris universités), de même que ceux de 2008 pour la fonction publique territoriale.

Le taux de participation pour **les élections prises en compte pour les instances supérieures (élections aux comités techniques ministériels (CTM) et certains comités techniques)** s'établit à 53 % dans la fonction publique de l'État, 59 % dans la fonction publique territoriale et 51 % dans la fonction publique hospitalière, soit 55 % pour l'ensemble des trois versants. Sur ce champ global, la CGT arrive en tête avec 25,4 % des suffrages, la CFDT et FO suivent (respectivement 19,1 % et 18,1 %) et devançant l'Unsa (9,3 %) et la FSU (8,2 %). Viennent ensuite Solidaires (6,6 %), la CFTC (4 %), la CGC (2,9 %), la FA-FPT (2,5 %) et la FGAF (0,7 %), les 3,2 % de suffrages restants correspondant à diverses organisations syndicales.

Les taux de participation sont légèrement supérieurs (55 %) pour **les élections aux comités techniques de proximité, lesquelles sont prises en compte pour mesurer l'audience des organisations syndicales de la fonction publique au niveau régional**. Sur ce champ (27 régions dont 5 d'Outre-mer) et pour l'ensemble des trois versants de la fonction publique, la CGT arrive en tête dans quinze régions, notamment l'Île-de-France. La CFDT arrive en tête dans six régions et FO dans trois régions.

Concernant **les élections aux commissions administratives paritaires (CAP)**, la loi sur la rénovation du dialogue social a incité la plupart des ministères à proroger jusqu'en octobre 2011 les CAP dont le mandat devait échoir au cours de l'année 2010. Ainsi, seules les trois quarts des CAP ont été renouvelées dans la fonction publique de l'État en 2011 (82,6 % du corps électoral ont ainsi été appelés à voter). En particulier, l'ensemble des corps du ministère de l'Intérieur

et certains corps du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, n'ont pas voté en 2011.

Dans la FPE, le taux de participation est de 59,2 %, en baisse par rapport aux élections précédentes (-10,6 points de pourcentage) et le nombre de CAP est passé de 434 à 396. FSU et FO arrivent en première position avec 18 % des suffrages, l'UNSA et la CGT suivent (respectivement 16 % et 15 % des suffrages) et devançant la CFDT (11 %) et Solidaires (10 %). Suit la CGC avec 5 % des suffrages parmi les principaux syndicats représentés.

Les résultats consolidés des CAP **dans la fonction publique hospitalière** ne sont plus disponibles car seuls les résultats des élections aux CT d'établissements sont comptabilisés au niveau national pour la représentation des organisations syndicales. Pour les élections aux CAP **dans la fonction publique territoriale**, le taux de participation global est de 60,9 % mais il n'est pas disponible par catégorie hiérarchique.

Le Conseil commun de la fonction publique et les conseils supérieurs des trois fonctions publiques

La loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social modifie le fonctionnement des organismes collectifs de représentation syndicale et instaure le Conseil commun de la fonction publique (CCFP) dans lequel la représentation des organisations syndicales est fonction du résultat des élections des représentants du personnel aux comités techniques - et non plus des résultats des élections aux commissions administratives paritaires – de même qu'au sein de chaque conseil supérieur de chaque versant de la fonction publique. Ceci élargit notamment la base électorale de ces instances aux non-titulaires. Les conseils supérieurs de chaque versant de la fonction publique sont composés d'un nombre égal de représentants des organisations syndicales et de représentants des employeurs publics. En ce qui concerne le CSFPE, il n'y a plus de représentants de l'administration et par conséquent pas de représentant de l'État-employeur au CCFP.

Les comités techniques

Pour la fonction publique de l'État, des comités techniques ministériels (CTM) ont été constitués pour tous les ministères ainsi que pour les établissements publics sous leur tutelle (par opposition aux comités techniques de proximité). Certains établissements publics dont les personnels (titulaires et non-titulaires) n'ont pas pris part au vote aux CTM, ont organisé leurs propres élections

9.1 Élections aux comités techniques

aux comités techniques. Pour la fonction publique hospitalière, des comités techniques sont établis pour tous les établissements publics sociaux et les établissements publics sociaux et médico-sociaux. Pour la fonction publique territoriale, les comités techniques paritaires sont créés dans les collectivités ou établissements affiliés employant au moins cinquante agents et dans les centres de gestion pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de cinquante agents.

Les comités techniques de proximité

Le décret n°2011-184 du 15 février 2011 prévoit la création obligatoire des comités techniques de proximité à chaque niveau pertinent de décision, niveau le plus proche possible des agents. On recense principalement les comités techniques de proximité de chaque administration centrale, de chaque service central de direction à réseau, de chaque service à compétence nationale de direction à réseau ; les comités techniques de proximité créés pour les services déconcentrés relevant d'un ou de plusieurs ministres ou relevant du Premier ministre (DDI) ; les comités techniques de proximité des établissements publics sous tutelle des ministres ainsi que les comités techniques de proximité auprès des autorités administratives indépendantes.

Les commissions administratives paritaires

Dans la fonction publique de l'État, elles sont constituées pour chaque corps de fonctionnaire soumis au même statut particulier et ayant vocation aux mêmes grades. Dans la fonction publique territoriale, elles sont instituées pour chacune des catégories A, B et C. Dans la fonction publique hospitalière, elles existent pour chaque catégorie A, B, C au sein des filières professionnelles (administrative, technique, soins). Ces commissions comprennent en nombre égal des représentants des employeurs publics et des représentants du personnel. Les représentants titulaires et suppléants du personnel sont élus au scrutin de liste à deux tours avec représentation proportionnelle, à la plus forte moyenne. Chaque CAP doit se réunir au moins deux fois par an. Ces commissions sont saisies de questions d'ordre individuel relatives à la carrière des fonctionnaires.

Le mandat des membres des CAP est de trois ans au sein de la fonction publique de l'État, de quatre ans au sein de la fonction publique hospitalière et de six ans au sein de la fonction publique territoriale.

B - Les sanctions disciplinaires et les recours

Sanction disciplinaire : punition prononcée par l'autorité investie du pouvoir disciplinaire (en principe, l'autorité investie du pouvoir de nomination) à l'encontre d'un agent auteur d'un manquement à l'une quelconque de ses obligations statutaires. Les sanctions sont réparties par groupe.

Licenciement pour insuffisance professionnelle : acte par lequel l'administration rompt le lien d'emploi avec l'agent en raison de l'inaptitude au service de l'agent, et non pour des motifs disciplinaires.

Commission de recours du CSFPE

Le décret n°82-480 du 28 mai 1982 modifié relatif au CSFPE a été abrogé par le décret n°2012-225 du 16 février 2012 relatif au CSFPE. Selon l'article 4, la commission (qui est une des commissions spécialisées du conseil supérieur) joue le rôle d'organe supérieur de recours, en vertu des dispositions définies à l'article 10 du décret n°84-961 du 25 octobre 1984 relatif à la procédure disciplinaire applicable aux agents de l'État. **Les requêtes de contestation recevables** devant la commission de recours sont les suivantes :

- sanctions du quatrième groupe (mise à la retraite d'office et révocation) lorsqu'elles n'ont pas été proposées par le conseil de discipline à la majorité des 2/3 des membres présents ;
- sanctions du troisième et du deuxième groupe (abaissement d'échelon, déplacement d'office, rétrogradation, exclusion temporaire de fonctions pour une durée supérieure à huit jours même assortie d'un sursis, lorsque le conseil de discipline a proposé une sanction moins sévère ou qu'aucune proposition soumise au Conseil n'a recueilli la majorité des membres présents, y compris celle consistant à ne pas proposer de sanction) ;
- mesures de licenciement pour insuffisance professionnelle ;
- décisions de retenues sur pension et de déchéance du droit à pension prises après avis du conseil de discipline, en cas de violation par le fonctionnaire ayant définitivement cessé ses fonctions ou mis en disponibilité, de l'interdiction d'exercer une des activités privées qualifiées d'incompatibles avec la fonction publique par un décret en Conseil d'État ;
- décisions de licenciement prises après avis de la commission administrative paritaire lorsque le fonctionnaire mis en disponibilité a refusé successivement trois postes qui lui étaient proposés en vue de sa réintégration ;
- décisions de refus, pendant deux ans successifs, d'inscrire au tableau d'avancement un fonctionnaire ayant fait l'objet lors de l'établissement de chaque tableau annuel d'une proposition de la commission d'avancement.

En 2012, la commission de recours du CSFPE a examiné 27 dossiers, soit plus de deux fois moins qu'en 2011.

En 2012, 3 696 sanctions disciplinaires ont été prononcées à l'encontre des fonctionnaires de l'État – fonctionnaires de la Poste et de France Télécom exclus. Chez les titulaires, les sanctions du premier groupe qui, comme la première

sanction du deuxième groupe ne peuvent pas faire l'objet d'un recours devant la commission, représentent 78 % de l'ensemble des sanctions. L'abaissement d'échelon, l'exclusion temporaire de fonctions d'une durée de 15 jours et le déplacement d'office, autres sanctions du deuxième groupe, représentent 8 % des sanctions. Les sanctions du troisième groupe qui occasionnent de lourdes pertes financières pour les agents, représentent 9 % des sanctions. Enfin, les sanctions du quatrième groupe qui rompent le lien entre l'agent et son administration, représentent 5 % des sanctions. Cette année encore, le ministère de l'Intérieur enregistre à lui seul 69 % des sanctions.

Recours dans la fonction publique territoriale

S'agissant des conseils de discipline de recours pour la fonction publique territoriale, la DGCL n'effectue aucune centralisation de leur activité. Leur secrétariat est en principe assuré par le centre de gestion compétent pour le département chef-lieu de la région.

C - Les grèves

Dans la fonction publique de l'État, l'année 2012 a connu une baisse de plus de 60 % du nombre de journées perdues pour fait de grève par rapport à 2011. 237 237 journées ont été comptabilisées dans les ministères en 2012, alors que 649 000 l'avaient été

l'année précédente. Le premier ministère mobilisateur est celui de l'Éducation nationale avec 67 % des journées de grève dans les ministères, il est suivi par le ministère de l'Économie et des Finances qui comptabilise 24 % des journées de grèves dans les ministères. Cette tendance a toujours été la même sur les 14 années de référence. En 2012, 6 journées nationales ont été enregistrées. Les plus mobilisatrices furent les suivantes : le 29 février pour le premier semestre (avec 1,90 % de grévistes) et le 14 novembre pour le second semestre (avec 1,78 %). Elles portaient sur les revendications suivantes : pouvoir d'achat, journée de carence et suppressions d'emplois.

Dans la fonction publique territoriale, il n'existe pas de données publiées sur les journées de grève.

Dans la fonction publique hospitalière, les données relatives aux grèves sont issues du bilan social 2008 dont le rapport est basé sur l'analyse d'un échantillon d'une centaine de bilans sociaux d'établissements de santé. Il s'agit donc d'une exploitation partielle d'informations relatives à 2008, qui donne lieu à un redressement national calculé à partir de la représentativité de l'échantillon. Concernant les jours de grève, ce redressement est adapté pour les mouvements nationaux mais ne peut prendre en compte l'impact des conflits locaux. En 2008, 135 741 journées ont été comptabilisées dans la fonction publique hospitalière, avec une précision à 15 000 près.

Figure 9.1-1 : Résultats des élections professionnelles (comités techniques*) dans les trois versants de la fonction publique

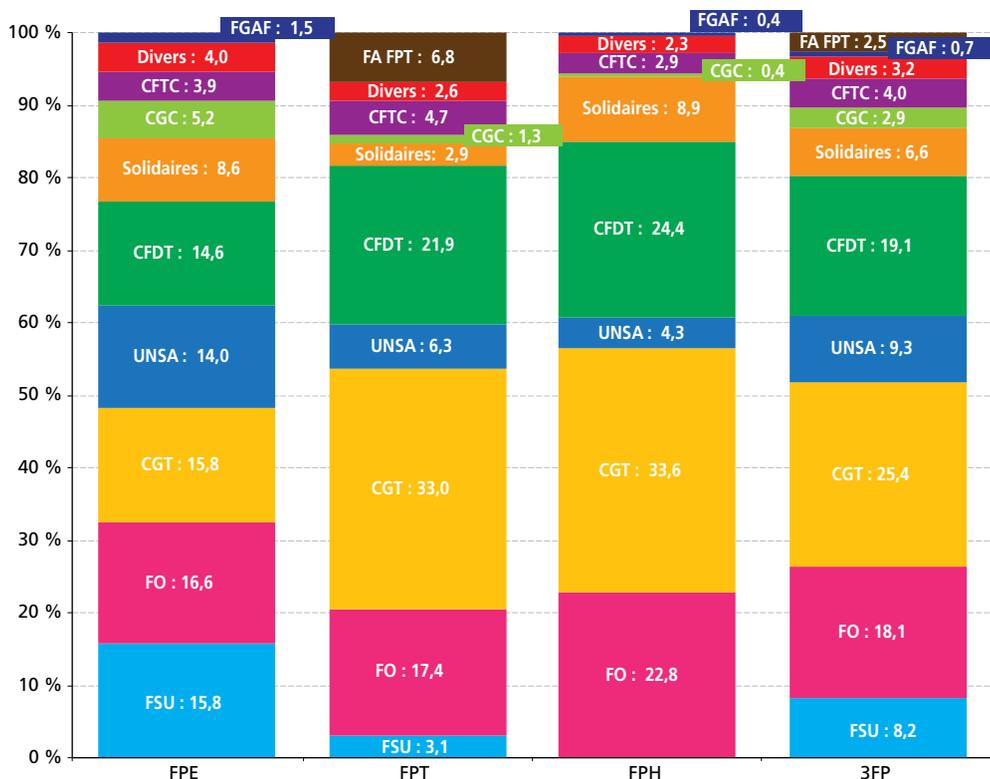
	Fonction publique de l'État	Participation électorale	Fonction publique territoriale ⁽¹⁾	Participation électorale	Fonction publique hospitalière	Participation électorale	Total 3 FP	
Participation électorale	2010-2011	(en %)	2008	(en %)	2011	(en %)		(en %)
Inscrits	2 275 910		1 695 934		1 005 673		4 977 517	
Votants	1 205 241	53,0 %	1 001 485	59,1 %	512 790	51,0 %	2 719 516	54,6 %
Suffrages exprimés	1 160 481		949 571		493 150		2 603 202	
Résultats par organisation syndicale		Part (en %)		Part (en %)		Part (en %)		Part (en %)
FSU	183 800	15,8	29 860	3,1			213 660	8,2
FO	192 802	16,6	165 470	17,4	112 337	22,8	470 609	18,1
CGT	183 541	15,8	313 032	33,0	165 728	33,6	662 301	25,4
UNSA	162 224	14,0	59 381	6,3	21 045	4,3	242 650	9,3
CFDT	168 900	14,6	207 949	21,9	120 255	24,4	497 104	19,1
Solidaires	100 086	8,6	27 762	2,9	43 677	8,9	171 525	6,6
CGC	60 408	5,2	11 902	1,3	2 082	0,4	74 391	2,9
CFTC	44 913	3,9	44 705	4,7	14 362	2,9	103 980	4,0
Divers	46 757	4,0	24 495	2,6	11 476	2,3	82 728	3,2
FGAF	17 050	1,5			2 188	0,4	19 238	0,7
FA FPT			65 016	6,8			65 016	2,5

Sources : DGAFP ; DGCL ; DGOS. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

(1) Pour la FPT, le syndicat autonome SA-FPT (7 441 voix), a été associé aux « Divers » dans ce classement.

* pour la représentativité syndicale aux instances supérieures (comités techniques ministériels et certains autres comités techniques d'établissement).

Figure 9.1-2 : Résultats des élections professionnelles (comités techniques*) : ensemble des trois versants de la fonction publique



Sources : DGAFP ; DGCL ; DGOS. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

* pour la représentativité syndicale aux instances supérieures (comités techniques ministériels et certains autres comités techniques d'établissement).

Figure 9.1-3 : Participation électorale lors des élections des représentants du personnel aux comités techniques* dans les trois versants de la fonction publique en 2011

	Inscrits	Votants	Part (en %)
Affaires étrangères et européennes	28 184	13 105	46,5
Agriculture, Alimentation, Pêche, Ruralité et Aménagement du territoire	50 706	33 548	66,2
Culture et Communication	23 777	13 709	57,7
Défense et Anciens combattants	72 639	52 693	72,5
Écologie, Développement durable, Transports et Logement ⁽¹⁾	83 798	57 398	68,5
Ministères économique et financier	164 965	135 743	82,3
Éducation nationale, Jeunesse et Vie associative	957 034	368 858	38,5
Enseignement supérieur et Recherche	273 675	83 113	30,4
Intérieur, Outre-mer, Collectivités territoriales et Immigration	171 691	131 255	76,4
Justice et Libertés	66 755	45 478	68,1
Travail, Emploi et Santé	35 205	24 671	70,1
Services du Premier ministre	3 820	2 293	60,0
Total ministères	1 932 249	961 864	49,8
Caisse des dépôts et consignations	3 635	2 450	67,4
Conseil Economique, Social et Environnemental	140	132	94,3
Conseil d'État	725	531	73,2
Cour des comptes	1 165	941	80,8
Enseignement privé CCMD(2) et CCMA ⁽³⁾	139 535	80 892	58,0
France Télécom	66 859	52 834	79,0
IFREMER	56	34	60,7
La Poste	131 132	105 274	80,3
Grande chancellerie de la Légion d'honneur	414	289	69,8
Total fonction publique de l'État	2 275 910	1 205 241	53,0
Fonction publique territoriale	1 695 934	1 001 485	59,1
Fonction publique hospitalière	1 005 673	512 790	51,0
Total trois fonctions publiques	4 977 517	2 719 516	54,6

Sources : DGAFP ; DGCL ; DGOS. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

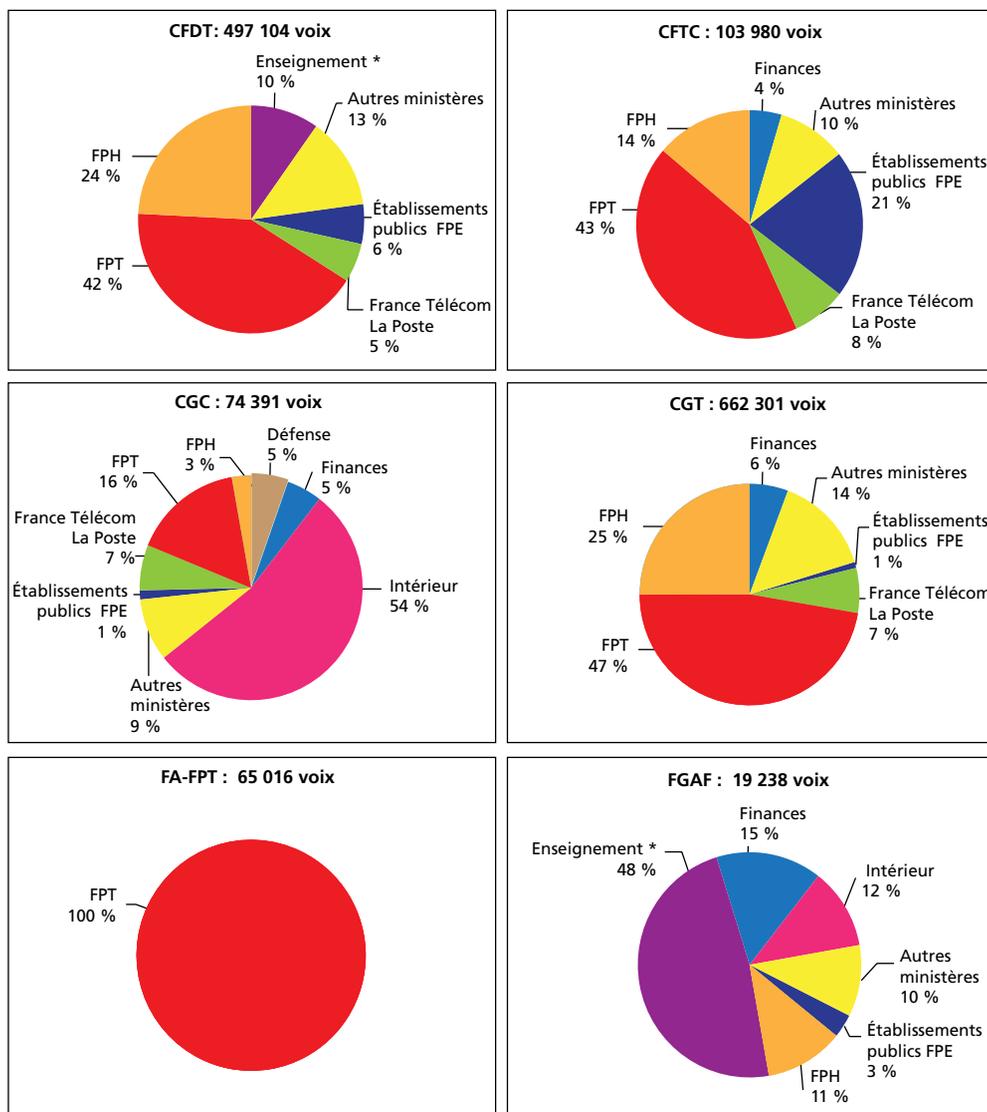
(1) Y compris l'Aviation civile et la Mer.

(2) CCMD : commission consultative mixte départementale.

(3) CCMA : commission consultative mixte académique.

* pour la représentativité syndicale aux instances supérieures (comités techniques ministériels et certains autres comités techniques d'établissement).

Figure 9.1-4 : Répartition des voix recueillies lors des élections aux comités techniques* par les organisations syndicales selon leur implantation dans les trois versants de la fonction publique

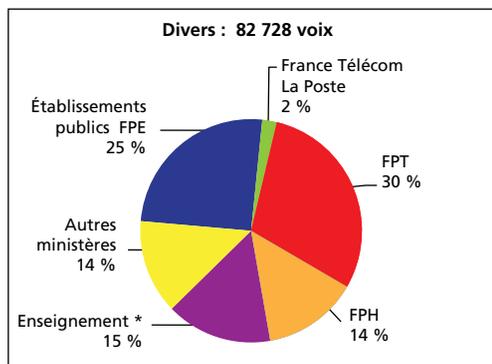
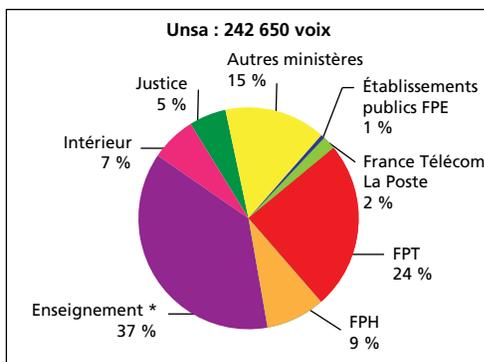
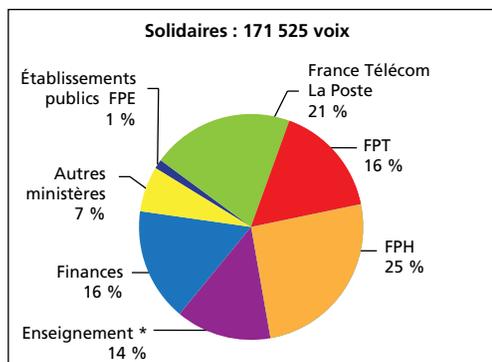
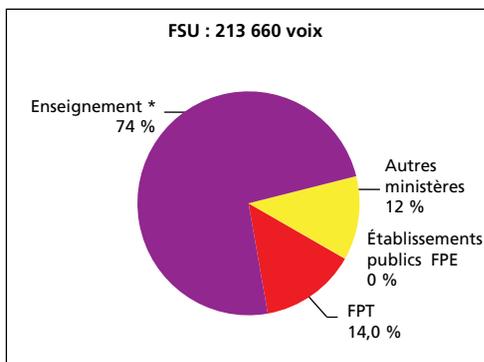
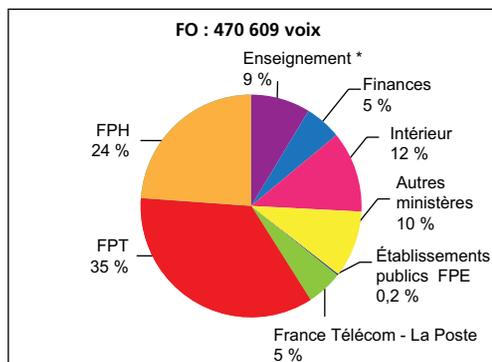


Sources : DGAFP ; DGCL ; DGOS. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

(1) Éducation nationale et Enseignement supérieur.

* pour la représentativité syndicale aux instances supérieures (comités techniques ministériels et certains autres comités techniques d'établissement).

9.1 Élections aux comités techniques



Sources : DGAFP; DGCL; DGOS. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

(1) Éducation nationale et Enseignement supérieur.

* pour la représentativité syndicale aux instances supérieures (comités techniques ministériels et certains autres comités techniques d'établissement).

Figure 9.1-5 : Participation électorale lors des élections aux comités techniques de proximité* dans les trois versants de la fonction publique en 2011

	Inscrits	Votants	Suffrages exprimés	Participation
FPE	2 126 895	1 134 228	1 091 483	53,3 %
FPT	1 695 721	1 001 358	949 450	59,1 %
FPH	1 005 443	512 615	492 977	51,0 %
Total 3 FP	4 828 059	2 648 201	2 533 910	54,9 %

Sources : DGAFP ; DGCL ; DGOS. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

* pour la représentativité régionale des organisations syndicales dans le cadre du renouvellement des CESER.

9.1 Élections aux comités techniques

Figure 9.1-6: Répartition des voix recueillies lors des élections aux comités techniques de proximité* par les organisations syndicales selon leur implantation par région et dans les trois versants de la fonction publique (1^{ère} partie)

Region	FP	CFDT	CFTC	CGC	CGT	Divers	FGAF	FO	FSU	Solidaires	UNSA	Total
Alsace	FPE	20,1%	4,6%	3,4%	13,3%	2,6%	1,7%	17,4%	11,5%	7,7%	17,6%	100,0%
	FPH	35,0%	13,7%	0,0%	9,5%	0,2%	0,0%	18,6%	-	2,3%	20,7%	100,0%
	FPT	21,9%	11,2%	1,6%	19,8%	18,8%	-	12,6%	-	-	14,1%	100,0%
Total Alsace		24,2%	8,8%	2,0%	14,5%	7,1%	0,7%	16,2%	5,2%	4,0%	17,3%	100,0%
Aquitaine	FPE	11,3%	1,3%	3,8%	19,3%	1,5%	0,7%	18,8%	17,6%	8,3%	17,2%	100,0%
	FPH	19,9%	0,4%	0,5%	36,4%	1,8%	-	27,1%	-	3,6%	10,3%	100,0%
	FPT	26,1%	1,9%	0,6%	34,7%	3,0%	-	20,0%	0,7%	3,9%	9,0%	100,0%
Total Aquitaine		19,2%	1,4%	1,8%	29,0%	2,2%	0,3%	20,9%	7,2%	5,6%	12,5%	100,0%
Auvergne	FPE	8,5%	0,8%	3,4%	18,5%	0,9%	1,3%	19,0%	15,1%	11,2%	21,2%	100,0%
	FPH	7,0%	0,1%	0,0%	44,2%	0,4%	-	36,4%	-	6,5%	5,4%	100,0%
	FPT	12,6%	1,7%	2,3%	44,7%	5,7%	-	13,6%	5,0%	2,5%	12,0%	100,0%
Total Auvergne		9,6%	1,0%	2,1%	35,0%	2,5%	0,5%	21,5%	7,4%	6,8%	13,6%	100,0%
Basse-Normandie	FPE	14,5%	1,5%	3,7%	11,5%	2,3%	0,9%	14,9%	23,7%	15,0%	12,0%	100,0%
	FPH	29,3%	5,5%	0,1%	23,6%	0,0%	-	24,0%	-	6,6%	10,9%	100,0%
	FPT	29,0%	5,3%	1,6%	28,6%	15,7%	-	11,4%	1,2%	3,4%	3,9%	100,0%
Total Basse-Normandie		23,9%	4,0%	1,9%	21,2%	6,6%	0,3%	16,1%	8,9%	8,4%	8,7%	100,0%
Bourgogne	FPE	12,1%	1,4%	3,3%	17,5%	1,5%	0,7%	18,6%	19,4%	7,5%	17,9%	100,0%
	FPH	36,6%	1,5%	0,7%	37,6%	0,1%	-	21,6%	-	0,6%	1,3%	100,0%
	FPT	33,2%	5,1%	0,5%	30,6%	8,1%	-	11,3%	2,5%	0,8%	8,0%	100,0%
Total Bourgogne		25,8%	2,7%	1,6%	27,2%	3,5%	0,3%	16,8%	8,5%	3,4%	10,2%	100,0%
Bretagne	FPE	16,2%	1,3%	3,6%	21,0%	1,2%	0,8%	16,9%	15,9%	11,9%	11,3%	100,0%
	FPH	45,0%	2,1%	0,4%	29,3%	0,4%	-	7,9%	-	14,8%	0,0%	100,0%
	FPT	37,1%	6,3%	0,6%	31,9%	1,7%	-	11,4%	0,8%	4,5%	5,6%	100,0%
Total Bretagne		30,5%	3,3%	1,8%	27,0%	1,2%	0,3%	12,8%	6,7%	9,8%	6,6%	100,0%
Centre	FPE	13,1%	2,0%	3,5%	15,3%	1,5%	1,0%	16,2%	19,7%	10,9%	16,8%	100,0%
	FPH	27,5%	1,0%	1,0%	27,7%	0,1%	0,0%	22,4%	-	17,6%	2,7%	100,0%
	FPT	26,5%	2,4%	1,6%	31,4%	12,3%	-	15,6%	5,2%	0,4%	4,5%	100,0%
Total Centre		21,3%	2,0%	2,3%	24,0%	5,1%	0,4%	17,4%	9,9%	8,6%	9,1%	100,0%
Champagne-Ardenne	FPE	14,6%	1,1%	3,7%	14,2%	1,4%	0,8%	18,1%	22,2%	5,9%	18,0%	100,0%
	FPH	25,3%	0,7%	1,4%	33,6%	0,0%	-	33,5%	-	1,4%	4,0%	100,0%
	FPT	23,7%	2,5%	1,3%	31,6%	3,6%	-	24,3%	2,2%	6,1%	4,8%	100,0%
Total Champagne-Ardenne		20,6%	1,5%	2,2%	25,5%	1,8%	0,3%	24,3%	9,2%	4,8%	9,6%	100,0%
Corse	FPE	8,9%	0,3%	4,7%	14,9%	15,4%	5,6%	16,1%	19,3%	3,7%	10,9%	100,0%
	FPH	27,3%	-	-	31,2%	32,4%	-	9,1%	-	-	0,0%	100,0%
	FPT	10,2%	1,1%	2,0%	29,5%	34,1%	-	15,3%	-	-	7,9%	100,0%
Total Corse		13,1%	0,6%	2,8%	23,6%	25,7%	2,4%	14,4%	8,3%	1,6%	7,6%	100,0%
Franche-Comté	FPE	14,7%	1,5%	3,9%	10,0%	1,0%	1,1%	15,6%	23,4%	10,1%	18,7%	100,0%
	FPH	33,6%	2,4%	0,0%	28,4%	3,7%	0,0%	22,3%	-	6,6%	3,1%	100,0%
	FPT	29,7%	4,5%	0,9%	29,9%	8,5%	-	20,2%	4,1%	-	2,3%	100,0%
Total Franche-Comté		24,7%	2,8%	1,9%	21,6%	4,4%	0,4%	18,9%	10,8%	5,6%	9,0%	100,0%
Guadeloupe	FPE	3,0%	1,3%	2,6%	15,5%	17,7%	0,9%	16,7%	18,2%	5,5%	18,6%	100,0%
	FPH	-	-	-	42,5%	47,8%	-	7,3%	-	2,4%	0,0%	100,0%
	FPT	-	4,5%	0,8%	19,2%	47,0%	-	2,7%	2,3%	11,8%	11,7%	100,0%
Total Guadeloupe		1,3%	2,3%	1,4%	21,9%	34,4%	0,4%	9,6%	8,8%	7,3%	12,6%	100,0%
Guyane	FPE	5,9%	0,3%	4,8%	10,6%	0,1%	1,2%	14,2%	23,1%	7,8%	32,0%	100,0%
	FPH	32,9%	-	-	52,6%	-	-	14,5%	-	-	-	100,0%
	FPT	7,2%	2,1%	2,8%	47,8%	29,4%	-	5,5%	-	-	5,3%	100,0%
Total Guyane		9,6%	0,9%	3,6%	28,5%	10,2%	0,7%	11,2%	12,4%	4,2%	18,9%	100,0%
Haute-Normandie	FPE	8,8%	1,1%	4,2%	16,6%	1,8%	0,8%	18,5%	19,8%	12,3%	16,0%	100,0%
	FPH	22,5%	3,1%	-	34,4%	2,4%	-	26,9%	-	9,8%	0,8%	100,0%
	FPT	30,7%	2,4%	0,9%	41,6%	2,6%	-	13,0%	1,3%	2,5%	5,0%	100,0%
Total Haute-Normandie		20,7%	2,1%	1,9%	30,7%	2,2%	0,3%	18,2%	7,9%	7,8%	8,1%	100,0%
Île-de-France	FPE	14,0%	2,7%	8,4%	17,2%	1,9%	1,4%	18,8%	12,7%	11,0%	11,9%	100,0%
	FPH	16,2%	5,5%	1,2%	33,3%	3,7%	3,3%	11,4%	0,1%	24,0%	1,4%	100,0%
	FPT	21,7%	4,7%	1,8%	36,9%	9,1%	-	13,1%	4,6%	2,3%	5,7%	100,0%
Total Île-de-France		16,6%	3,6%	5,6%	25,0%	4,2%	1,2%	16,2%	8,7%	10,1%	8,8%	100,0%

Sources : DGAFP ; DGCL ; DGOS. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

* pour la représentativité régionale des organisations syndicales dans le cadre du renouvellement des CESER.

Figure 9.1-6: Répartition des voix recueillies lors des élections aux comités techniques de proximité* par les organisations syndicales selon leur implantation par région et dans les trois versants de la fonction publique (2^{ème} partie)

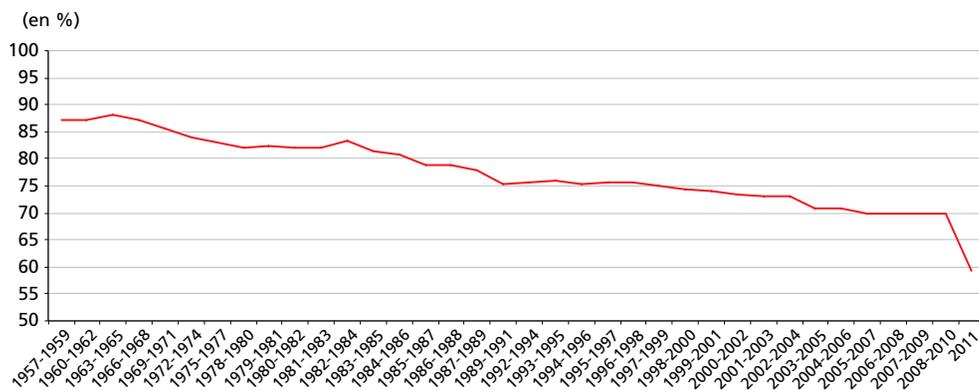
Region	FP	CFDT	CFTC	CGC	CGT	Divers	FGAF	FO	FSU	Solidaires	UNSA	Total
La Réunion	FPE	7,3%	4,3%	3,5%	11,4%	5,6%	6,5%	15,8%	16,3%	7,0%	22,2%	100,0%
	FPH	24,7%	19,0%	-	11,7%	-	-	19,9%	-	14,4%	10,3%	100,0%
	FPT	18,1%	6,4%	0,2%	18,7%	32,3%	-	7,5%	1,6%	1,6%	13,5%	100,0%
Total La Réunion		15,1%	7,3%	1,4%	15,2%	18,6%	2,3%	12,1%	6,7%	5,2%	16,2%	100,0%
Languedoc-Roussillon	FPE	7,5%	0,7%	4,1%	14,5%	1,9%	1,6%	18,5%	21,7%	10,7%	18,7%	100,0%
	FPH	13,6%	1,2%	0,1%	35,2%	1,7%	0,0%	42,5%	-	3,4%	2,3%	100,0%
	FPT	12,5%	2,5%	0,8%	27,6%	10,2%	-	28,8%	3,8%	6,1%	7,8%	100,0%
Total Languedoc-Roussillon		11,0%	1,6%	1,8%	24,6%	5,7%	0,6%	27,9%	9,2%	7,1%	10,4%	100,0%
Limousin	FPE	12,0%	2,4%	4,8%	19,8%	1,1%	1,3%	14,5%	21,8%	6,4%	16,0%	100,0%
	FPH	17,4%	1,3%	1,1%	53,3%	2,0%	-	20,3%	1,8%	1,9%	0,9%	100,0%
	FPT	4,1%	2,2%	0,5%	30,5%	2,3%	-	30,9%	18,4%	2,3%	8,8%	100,0%
Total Limousin		10,7%	2,0%	2,4%	32,3%	1,8%	0,5%	21,6%	15,4%	3,8%	9,6%	100,0%
Lorraine	FPE	18,0%	2,2%	3,3%	11,3%	2,4%	1,0%	19,5%	18,8%	6,1%	17,4%	100,0%
	FPH	38,6%	4,5%	0,0%	25,6%	0,4%	-	20,8%	-	2,6%	7,5%	100,0%
	FPT	26,8%	12,1%	2,3%	24,5%	14,6%	-	11,6%	2,7%	2,3%	3,3%	100,0%
Total Lorraine		25,8%	6,1%	2,2%	19,1%	6,1%	0,4%	17,1%	8,9%	4,0%	10,3%	100,0%
Martinique	FPE	3,0%	2,9%	5,1%	15,3%	4,9%	0,1%	19,7%	15,8%	4,8%	28,4%	100,0%
	FPH	-	-	-	39,2%	13,1%	-	15,5%	-	32,3%	-	100,0%
	FPT	0,4%	1,3%	2,8%	58,5%	2,0%	-	13,9%	0,2%	16,1%	4,8%	100,0%
Total Martinique		1,1%	1,5%	2,9%	40,4%	5,5%	0,0%	16,1%	5,0%	16,3%	11,1%	100,0%
Mayotte	FPE	2,4%	0,1%	0,2%	11,2%	3,8%	1,5%	23,8%	43,6%	5,8%	7,6%	100,0%
	FPH	26,8%	-	3,2%	27,3%	3,2%	-	29,5%	-	-	-	100,0%
	FPT	11,9%	0,1%	1,4%	31,3%	3,6%	0,9%	26,0%	26,6%	3,5%	4,6%	100,0%
Total Mayotte		11,9%	0,1%	1,4%	31,3%	3,6%	0,9%	26,0%	26,6%	3,5%	4,6%	100,0%
Midi-Pyrénées	FPE	11,1%	0,9%	3,6%	19,9%	2,3%	0,8%	17,7%	17,1%	10,4%	16,3%	100,0%
	FPH	19,5%	0,7%	0,0%	49,1%	0,3%	-	22,5%	-	6,8%	1,0%	100,0%
	FPT	13,7%	1,2%	0,7%	34,6%	3,0%	-	22,5%	1,7%	9,5%	13,0%	100,0%
Total Midi-Pyrénées		13,7%	1,0%	1,8%	31,3%	2,2%	0,3%	20,5%	7,7%	9,4%	12,1%	100,0%
Nord-Pas-de-Calais	FPE	12,1%	2,3%	4,4%	15,4%	2,4%	2,3%	14,8%	15,9%	8,1%	22,4%	100,0%
	FPH	17,1%	4,9%	-	37,7%	0,7%	-	23,6%	-	7,7%	8,4%	100,0%
	FPT	18,1%	5,6%	0,8%	33,6%	11,7%	-	20,9%	1,8%	2,9%	4,5%	100,0%
Total Nord-Pas-de-Calais		15,6%	4,2%	2,0%	27,5%	5,8%	0,9%	19,1%	6,8%	5,9%	12,1%	100,0%
Pays-de-la-Loire	FPE	17,1%	0,9%	2,9%	17,2%	1,5%	0,9%	17,2%	17,3%	10,6%	14,6%	100,0%
	FPH	39,1%	1,8%	0,1%	24,1%	0,1%	-	27,3%	-	6,7%	0,6%	100,0%
	FPT	37,2%	8,5%	0,4%	28,7%	1,9%	-	14,0%	1,0%	1,4%	6,7%	100,0%
Total Pays-de-la-Loire		30,6%	4,3%	1,2%	23,6%	1,4%	0,3%	18,2%	6,5%	5,9%	8,1%	100,0%
Picardie	FPE	9,9%	1,1%	2,3%	13,6%	2,2%	1,6%	20,5%	25,7%	8,3%	15,0%	100,0%
	FPH	25,9%	0,4%	0,3%	36,0%	0,3%	-	20,0%	-	2,8%	14,4%	100,0%
	FPT	20,8%	5,6%	1,2%	36,5%	9,6%	-	21,5%	0,9%	1,4%	2,3%	100,0%
Total Picardie		18,3%	2,6%	1,3%	28,3%	4,5%	0,6%	20,7%	9,4%	4,2%	10,0%	100,0%
Poitou-Charentes	FPE	11,5%	1,2%	2,2%	14,8%	1,6%	1,6%	17,0%	23,1%	8,8%	18,4%	100,0%
	FPH	20,1%	3,0%	0,0%	36,8%	2,9%	-	27,8%	-	5,7%	3,7%	100,0%
	FPT	24,0%	2,7%	1,1%	37,0%	3,5%	-	23,9%	1,6%	1,4%	5,0%	100,0%
Total Poitou-Charentes		18,6%	2,2%	1,2%	28,9%	2,7%	0,6%	22,3%	9,0%	5,0%	9,6%	100,0%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	FPE	10,4%	2,0%	5,4%	18,1%	2,7%	1,3%	19,6%	18,5%	7,7%	14,4%	100,0%
	FPH	16,5%	0,3%	0,3%	32,3%	3,6%	0,0%	38,6%	-	6,7%	1,6%	100,0%
	FPT	8,8%	6,6%	1,6%	28,2%	17,3%	-	25,5%	8,6%	0,4%	3,0%	100,0%
Total Provence-Alpes-Côte d'Azur		10,7%	3,7%	2,9%	24,9%	9,3%	0,5%	25,4%	11,1%	4,3%	7,2%	100,0%
Rhône-Alpes	FPE	13,4%	1,8%	3,8%	16,5%	1,8%	1,3%	17,1%	19,8%	9,6%	14,9%	100,0%
	FPH	30,3%	2,1%	0,6%	39,3%	2,6%	0,0%	18,9%	-	3,4%	2,8%	100,0%
	FPT	29,2%	3,8%	1,5%	38,1%	5,4%	-	14,7%	0,8%	2,2%	4,3%	100,0%
Total Rhône-Alpes		22,8%	2,6%	2,3%	29,3%	3,3%	0,5%	16,5%	8,6%	5,5%	8,4%	100,0%
Total France FPE		12,9%	2,0%	5,1%	16,6%	2,2%	1,3%	17,9%	17,1%	9,6%	15,4%	100,0%
Total France FPT		21,9%	4,7%	1,3%	33,0%	9,4%	0,0%	17,4%	3,1%	2,9%	6,3%	100,0%
Total France FPH		24,4%	2,9%	0,4%	33,6%	2,3%	0,4%	22,8%	0,0%	8,9%	4,3%	100,0%
Total France FPE + FPT + FPH		18,5%	3,2%	2,7%	26,0%	4,9%	0,7%	18,7%	8,5%	7,0%	9,8%	100,0%

Sources : DGAFP ; DGCL ; DGOS. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

* pour la représentativité régionale des organisations syndicales dans le cadre du renouvellement des CESER.

Figure 9.2-1 : Participation électorale aux CAP nationales dans la fonction publique de l'État de 1957 à 2011

en %



Source : Procès-verbaux d'élection aux CAP et des arrêtés instituant les CAP. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Note : La loi sur la rénovation du dialogue social a incité la plupart des ministères à proroger jusqu'en octobre 2011 les CAP dont le mandat devait échoir au cours de l'année 2010. Ainsi, seules les trois quarts des CAP ont été renouvelées dans la fonction publique de l'État en 2011 (82,6 % du corps électoral ont ainsi été appelés à voter).

Figure 9.2-2: Résultats des élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires par catégorie hiérarchique dans les trois versants de la fonction publique en 2011(*)

Ministères	Catégorie			Participation électorale		
	Part (en %)	Part (en %)	Part (en %)	Inscrits	Votants	Part (en %)
Affaires étrangères et européennes	52,6	64,6	53,1	5 884	3 222	54,8
Agriculture, Alimentation, Pêche, Ruralité et Aménagement du territoire	61,8	70,1	67,4	29 961	19 680	65,7
Culture et Communication	60,8	67,8	56,0	12 002	7 197	60,0
Défense et Anciens combattants	68,7	70,5	65,0	39 894	26 751	67,1
Écologie, Développement durable, Transports et Logement ⁽¹⁾	70,5	72,7	69,8	69 213	49 092	70,9
Ministères économique et financier	80,6	85,9	81,7	159 858	132 646	83,0
Éducation nationale (*)	44,0	63,7	46,5	900 898	406 195	45,1
Administration	57,9	63,7	46,5	146 075	78 423	53,7
Enseignement	43,4	0,0	0,0	754 823	327 772	43,4
Intérieur, Outre-mer, Collectivités territoriales et Immigration (*)	82,8	82,2	70,3	166 187	132 510	79,7
Hors Police nationale y compris Outre-mer	75,8	76,6	71,2	49 652	36 273	73,1
Police nationale	86,3	82,8	59,8	116 535	96 237	82,6
Justice et Libertés	68,8	61,3	69,0	62 217	41 539	66,8
Travail, Emploi et Santé	57,1	63,9	58,5	27 859	16 595	59,6
Services du Premier ministre	67,9	75,8	73,1	3 333	2 404	72,1
Total ministères	48,1	76,8	64,3	1 477 306	837 831	56,7
Épa						
Caisse des dépôts et consignations (CDC)	55,4	69,1	56,3	4 006	2 503	62,5
Cemagref	63,7	61,2	53,8	718	446	62,1
CNRS	39,6	41,2	35,9	25 235	10 030	39,7
Institut Géographique National (IGN)	65,9	71,7	67,1	768	524	68,2
Institut National d'études démographiques (Ined)	43,0	64,1	36,4	157	75	47,8
Institut National des Jeunes Sourds & Jeunes aveugles (INJSJA)	79,5	43,0	0,0	264	158	59,8
Institut National de la recherche agronomique (Inra)	57,8	69,5	65,0	8 566	5 369	62,7
Inrets	56,7	53,7	60,0	409	230	56,2
Inria	49,4	66,2	61,1	1 222	640	52,4
Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm)	43,9	48,2	41,8	5 109	2 282	44,7
Orstom Institut de recherche pour le développement (IRD)	46,0	47,5	54,2	1 554	724	46,6
Météo France	78,1	75,0	0,0	2 602	1 977	76,0
Monnaies & médailles	97,0	84,6	0,0	72	65	90,3
Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra)	46,6	62,2	53,6	454	229	50,4
Epic						
Ifremer	63,6	56,5	0,0	56	34	60,7
La Poste	83,3	79,6	77,3	132 042	105 431	79,8
Office National des Forêts (ONF)	81,8	71,6	68,4	5 492	3 971	72,3
Office National Interprofessionnel des grandes cultures (Onigc)	75,8	0,0	0,0	190	144	75,8
Société anonyme						
Caisse Nationale du Crédit Agricole (CNCA)	50,0	0,0	0,0	4	2	50,0
France Telecom	78,6	79,5	60,9	66 859	52 834	79,0
Total général	49,8	76,8	65,8	1 733 085	1 025 499	59,2
Fonction publique territoriale (*)	nd	nd	nd	1 281 102	780 078	60,9
Fonction publique hospitalière	nd	nd	nd	nd	nd	nd

Sources : DGAFP, DGCL, DGOS. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

(1) Y compris l'Aviation civile et la Mer.

nd : non disponible.

(*) Les résultats présentés ici agrègent ceux des élections réalisées en octobre 2011 (voir Définitions et méthodes), et ceux des élections réalisées antérieurement (ministère de l'Intérieur, certains corps du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et les corps de la fonction publique territoriale).

9.2 Élections aux commissions administratives paritaires

Figure 9.2-3: Résultats des élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires centrales par catégorie hiérarchique dans la fonction publique de l'État en 2011(*)

En nombre de voix	CFDT	CFTC	CGC	CGT	FGAF	FO	FSU	Solidaires	UNSA	Divers	Total
Catégorie A voix	59 399	7 747	12 526	39 411	18 119	56 315	159 828	33 570	88 165	13 462	488 543
Part (en %)	12,2	1,6	2,6	8,1	3,7	11,5	32,7	6,9	18,0	2,8	100,0
Catégorie B voix	30 941	7 550	32 951	58 708	1704	77 805	13 428	39 609	36 884	5 219	304 798
Part (en %)	10,2	2,5	10,8	19,3	0,6	25,5	4,4	13,0	12,1	1,7	100,0
Catégorie C voix	23 166	5 311	4 675	51 525	3569	43 603	10 674	21 857	33 322	5 058	202 759
Part (en %)	11,4	2,6	2,3	25,4	1,8	21,5	5,3	10,8	16,4	2,5	100,0
Total des voix	113 506	20 608	50 152	149 644	23 392	177 723	183 929	95 036	158 371	23 739	996 100
Part globale (en %)	11	2	5	15	2	18	18	10	16	2	100

(*) Seules trois quarts des CAP ont été ouvertes dans la fonction publique de l'État en 2011. En particulier, l'ensemble des corps du ministère de l'Intérieur, et certains corps du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, n'ont pas voté en 2011.

En nombre de sièges	CFDT	CFTC	CGC	CGT	FGAF	FO	FSU	Solidaires	UNSA	Divers	Tirage au sort	Total
Catégorie A sièges	197	12	54	130	25	103	120	58	153	75	32	958
Part (en %)	20,5	1,2	5,6	13,6	2,7	10,7	12,5	6,1	15,9	7,8	3,3	100,0
Catégorie B sièges	92	9	19	142	7	107	45	46	90	5	8	569
Part (en %)	16,1	1,5	3,3	25,0	1,2	18,7	7,9	8,2	15,9	0,8	1,4	100,0
Catégorie C sièges	61	6	9	157	22	100	27	29	81	9	11	512
Part (en %)	11,9	1,2	1,8	30,6	4,3	19,5	5,3	5,7	15,8	1,8	2,1	100,0
Total des sièges	350	26	81	429	54	309	192	134	324	89	51	2 039
Part globale (en %)	17	1	4	21	3	15	9	7	16	4	3	100

Source : Procès-verbaux d'élection aux CAP et des arrêtés instituant les CAP. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Figure 9.3-1 : Évolution de l'activité de la commission de recours du Conseil supérieur de la fonction publique de l'État*

Années	Requêtes déposées (a)=(b)+(c)	Requêtes recevables (b)	Requêtes irrecevables (c)	Réunions de la commission	Affaires traitées ⁽¹⁾ (d)=(e)+(f)	Avis de rejet (e)	Recommandations (f)	Recommandations suivies
1990	72	55	17	8	29	14	15	5
1991	57	44	13	9	21	9	12	6
1992	52	36	16	8	80	35	45	5
1993	88	56	32	7	58	34	24	3
1994	96	74	22	9	68	36	32	2
1995	78	45	33	5	37	19	18	1
1996	125	101	24	11	74	36	38	3
1997	127	95	32	18	107	53	54	25
1998	130	99	31	16	83	51	32	10
1999	124	100	24	18	87	52	34	
2000	88	73	15	18	88	49	37	14
2001	76	67	9	14	72	40	32	4
2002	94	85	9	13	65	34	28	6
2003	78	65	13	13	65	33	26	5
2004	81	52	29	12	52	27	22	6
2005	96	78	18	14	78	32	44	6
2006	81	67	13	12	83	33	47	7
2007	89	64	25	9	64	17	46	5
2008	80	53	27	10	53	15	38	4
2009	77	62	15	11	61	21	40	5
2010	67	47	20	10	47	21	26	3
2011	62	45	17	10	45	20	25	6
2012	51	41	10	5 ⁽²⁾	19	11	8	3
Moyenne sur 23 ans	86	65	20	12	58	30	31	7

Source : DGAFP, bureau du statut général et du dialogue social.

*y compris pour France Télécom et La Poste.

(1) Les affaires traitées comprennent une partie des requêtes recevables de l'année en cours et une partie des requêtes recevables non encore traitées la ou les années précédentes.

(2) En raison de la recomposition du CSFPE suite aux élections professionnelles, la commission de recours n'a pas pu se tenir pendant le premier semestre 2012.

Note: Les données sur l'activité des conseils supérieurs de la fonction publique territoriale et hospitalière ne sont pas disponibles.

9.3 Commissions de recours

Figure 9.3-2 : Sanctions disciplinaires prises par les ministères à l'encontre des agents titulaires en 2012

FAUTES Sanctions prononcées	Détournement, conservation de fonds, malversation		Absences irrégulières, abandon de fonction		Mauvais service, indiscipline, fautes professionnelles		Voie de matériel de l'administration		Détournement ouverture d'objets de correspondance		Comportement privé affectant le renom du service		Ivresse		Mœurs		Condamnations pénales		Dettes et chèques sans provision		Incorrections, violences et insultes		Activité privée rémunérée		Divers		Total général		
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	
Révocation	20	<5	<5	<5	14	0	0	0	0	0	13	<5	<5	0	23	0	<5	0	9	<5	0	0	0	0	0	0	99	14	113
Mise à la retraite d'office	<5	<5	<5	<5	<5	0	0	0	0	0	<5	0	<5	0	6	0	<5	0	<5	0	0	0	0	0	0	22	<5	25	
Exclusion temporaire de fonctions pour une durée de 3 mois à 2 ans	10	6	0	<5	46	8	<5	0	0	0	29	8	21	<5	7	0	9	<5	0	0	34	<5	0	<5	<5	160	30	190	
Retrogradation	<5	0	0	0	<5	<5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	<5	<5	<5	
a	<5	<5	0	0	21	<5	0	0	0	0	<5	<5	<5	0	<5	0	<5	0	5	0	0	0	0	0	0	31	12	43	
b	<5	<5	0	<5	12	5	<5	0	0	0	<5	<5	<5	0	<5	0	<5	0	6	0	0	0	0	0	0	24	11	35	
Exclusion temporaire de fonctions pour une durée de 15 jours maximum	<5	<5	<5	<5	96	9	<5	<5	0	0	12	<5	43	0	<5	<5	<5	0	0	0	31	<5	0	0	<5	197	23	220	
Abaissement d'échelon	0	0	0	0	8	0	0	0	0	0	0	<5	<5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9	<5	10	
c	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
d	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	<5	0	0	0	0	0	0	
e	0	0	8	0	46	6	<5	<5	0	0	9	0	<5	0	0	0	<5	0	0	0	19	<5	0	0	<5	0	89	8	97
f	5	<5	26	10	615	110	6	<5	0	<5	52	7	64	<5	<5	0	9	<5	<5	<5	119	27	0	0	196	32	1099	195	1294
g	0	0	0	7	<5	36	<5	0	0	0	<5	<5	<5	0	0	0	0	0	0	6	<5	0	0	0	<5	55	8	63	
h	0	<5	34	12	973	156	5	<5	0	0	39	6	34	<5	<5	0	<5	<5	0	74	18	0	0	0	184	54	1348	253	1601
Totaux	45	17	83	30	1870	303	20	5	0	<5	162	37	176	7	41	<5	40	13	7	<5	307	52	<5	0	385	89	3137	559	3696

Source : DGAPP, bureau du statut général et du dialogue social et département des études et statistiques.

a déplacement d'office hors de la résidence.

b déplacement d'office dans la résidence.

c sanction infligée à titre principal.

d sanction infligée à titre complémentaire d'une des sanctions des 2^{ème} et 3^{ème} groupes.

e sanction prise après consultation de l'organisme paritaire.

f sanction prise sans consultation de l'organisme paritaire.

<5 : strictement inférieur à 5.

Note : Les données concernant le Conseil d'État ne sont pas disponibles.

Note : Le champ exclut La Poste et France télécom où le nombre de sanctions disciplinaires prises en 2012 s'élevait à 1024. Les résultats ne sont donc pas comparables avec ceux des années précédentes.

Figure 9.3-3: Mesures prises pour insuffisance professionnelle, tous corps confondus, dans les ministères en 2012

	Hommes	Femmes	Total
Reclassement	0	<5	<5
Licenciement pour insuffisance professionnelle	102	56	158

Source : DGAFP, bureau du statut général et du dialogue social.

(1) Seulement si celui-ci intervient sur demande de l'intéressé conformément aux termes de la lettre fp3 1089 du 7 février 1985.

Note : Les données concernant le Conseil d'État ne sont pas disponibles.

Note : Le champ exclut La Poste et France télécom. Les résultats ne sont donc pas comparables avec ceux des années précédentes.

Figure 9.4-1: Nombre de journées perdues pour fait de grève dans la fonction publique de l'État en 2012

Ministère ou service	Nombre de journées de grève
Affaires étrangères et européennes	686
Agriculture, Alimentation, Pêche, Ruralité et Aménagement du territoire	1 625
Ministères économique et financier	57 726
Culture et Communication	1 289
Défense et Anciens combattants (personnels civils)	1 258
Écologie, Développement durable, Transports et Logement	8 202
Ministères de l'enseignement	159 558
Intérieur, Outre-mer, Collectivités territoriales et Immigration	281
Justice et Libertés	3 097
Ministères sociaux	3 505
Services du Premier ministre et Conseil d'État	10
Total des ministères ⁽¹⁾	237 237
Autres organismes	
Caisse des Dépôts	142
France Télécom	11 359
La Poste ⁽²⁾	113 495
Total autres organismes	124 996

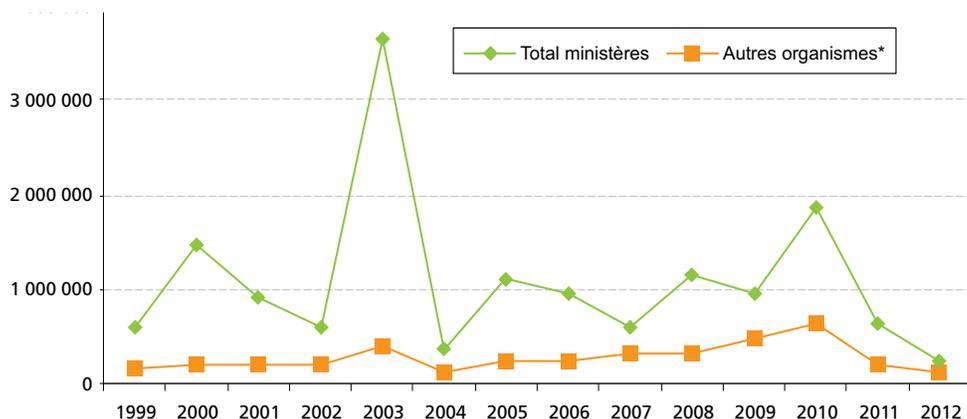
Source : DGAFP, bureau du statut général et du dialogue social.

(1) Hors établissements publics.

(2) Les chiffres concernant La Poste ne distinguent pas les agents publics des salariés de droit privé.

Figure 9.4-2: Évolution du nombre de jours perdus pour fait de grève dans la fonction publique de l'État de 1999 à 2012

[en nombre de jours]



Source : DGAFP, bureau du statut général et du dialogue social.

* Fonctionnaires de la Caisse des dépôts et consignations et de France Télécom, ainsi que l'ensemble des agents de La Poste.